



# Assassinat de Samuel Paty: la jeune fille prisonnière de son mensonge

( ), (AFP) -

"J'aimerais m'excuser auprès de la famille" de Samuel Paty, "j'ai détruit votre vie, je suis désolée", a reconnu mardi à la barre de la cour d'assises spéciale de Paris la jeune fille dont les "mensonges répétés" ont conduit à l'assassinat du professeur d'histoire.

En courte jupe plissée, gilet zippé noir sans manche sur chemise blanche, Nina (son prénom a été modifié), 17 ans, le teint mat, les cheveux relevés en chignon, boucles aux oreilles, parle d'une voix très basse, semblant mesurer chacun de ses mots.

Dans le box, un accusé l'écoute attentivement: il s'agit de son père, Brahim Chnina, 52 ans, poursuivi pour avoir publié sur les réseaux sociaux des messages puis des vidéos "haineuses" contre Samuel Paty.

En raison de ses liens de parenté avec l'un des accusés, Nina n'a pas à prêter serment mais "cela ne vous interdit pas de parler avec franchise", la prévient le président Franck Zientara.

Ce n'est pas la première fois que Nina comparait. En décembre dernier, le tribunal pour enfants de Paris l'a condamnée à 18 mois de prison avec sursis probatoire pour dénonciation calomnieuse à l'issue d'un procès à huis clos.

La jeune fille raconte comment elle a menti à ses parents pour justifier ses deux jours d'exclusion du collège. Élève dissipée et peu studieuse selon les témoignages d'anciens enseignants, elle a été exclue pour ses absences non justifiées et son comportement.

Mais la version qu'elle livre à sa mère est bien différente.

"Sous le coup de la panique et du stress, je lui ai dit que j'avais été à un cours et que j'étais pas d'accord, que le prof m'a exclue. Qu'on a vu des caricatures", dit-elle.

Brahim Chnina ne perd pas de temps pour dénoncer sur les réseaux sociaux un professeur "voyou" qu'il cite nommément. Il est vite rejoint par le militant islamiste expérimenté Abdelhakim Sefrioui (également dans le box des accusés). Se présentant comme un "journaliste", Sefrioui fait une interview de Nina devant les portes du collège, soufflant les réponses au passage. La jeune fille alors âgée de 13 ans réitère ses mensonges.

Avec son père, elle ira porter plainte au commissariat contre Samuel Paty.

- Entêtement -

"Je me suis dit que quelqu'un allait m'arrêter dans mon mensonge mais personne n'a dit que je n'étais pas au cours. Je me suis dit que tout le monde me croyait (...) Je ne gérais plus mon mensonge", explique Nina.

L'annonce de la mort de Samuel Paty ne changera rien à son entêtement.

Ce n'est que durant sa garde à vue, après 30 heures d'interrogatoire, que la jeune fille reconnaîtra enfin, mais trop tard, qu'elle a menti.

Durant tout son témoignage, la jeune fille marque peu d'émotions... sauf quand elle parle de son père.

"Je tiens à m'excuser auprès de ma famille, de mes parents. À cause de mon mensonge, on se retrouve tous ici. Je tenais à m'excuser auprès de mon père (...) sans mon mensonge, personne ne serait là", sanglote-t-elle. "Je me servais de la naïveté et de la gentillesse de mon père (...) En aucun cas, il ne pouvait se dire que ce que je disais était faux".

"Mon père dit qu'il faut tout le temps respecter les professeurs", poursuit-elle.

"Ah bon ? D'accord", ne peut s'empêcher de réagir le président.

"Aujourd'hui, si une personne doit être condamnée, ce ne sont pas les personnes dans le box mais moi", répète Nina.

Me Frank Berton, l'un des conseils de son père, lui demande de regarder son père dans le box.

"Depuis combien de temps vous ne l'avez pas vu?", demande l'avocat.

"Quatre, cinq mois", répond la jeune fille la voix chevrotante.

"Il a changé votre père? Il a vieilli?", poursuit l'avocat.



La jeune fille éclate en sanglots.

À la sortie de la salle d'audience, Me Virginie Le Roy, avocate de la famille Paty, s'étonne des revirements du témoin.

"Il y a un an, elle indiquait que son père était responsable, que son père avait lancé une fatwa numérique et qu'elle avait été manipulée. Aujourd'hui, elle vient nous dire qu'elle est responsable de tout. Il ne faut pas se moquer du monde".

Afp le 26 nov. 24 à 16 36.

